

Quelles sont les compétences validées à travers la certification « Accompagnement des apprentissages et de la FEST – RS2428 » ?



La certification numéro 2428 inscrite au répertoire national spécifiques des certifications permet d'attester la capacité à exercer la mission de « formateur » AFEST. Très exactement, elle permet de valider la maîtrise de 5 activités clés :

1. Identifier les besoins d'apprentissage en situation de travail au regard du profil de départ de l'apprenant (e) et des exigences opérationnelles du métier et/ou des évolutions attendues
2. Préparer et organiser un itinéraire de formation en situation de travail (F.E.S.T.) et repérer les modalités pédagogiques adaptées
3. Accompagner et former un(e) apprenant(e) en situation de travail et l'amener à développer des capacités de réflexivité et de prise de recul sur sa pratique
4. Mener des entretiens de feedback et d'évaluation des acquis du/ de l'apprenant(e) en terme de compétences et de résultats atteints
5. Rendre compte sur la qualité et les effets de la formation sur l'apprenant(e) et sur le collectif de travail

Comme on peut le constater, ces cinq compétences englobent à la fois celles nécessaires à l'exercice de la mission de référent (1,2,5) et d'accompagnateur AFEST (3 et 4).

Elles dépassent les simples compétences d'un tuteur ou d'un formateur terrain notamment à travers les deux premières activités orientées vers l'ingénierie de dispositif d'AFEST et l'analyse de travail et les compétences 3 et 4 mettant l'accent sur l'analyse réflexive et le feedback.